

## CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD -- Marc-Antoine FABRE – Vincent LAURAND - Jérémie THEVENET – Sarah THEVENET – Christophe DALLERY – Valérie VERNAY

Absents excusés : Sandrine DOMINGUES – Vincent GLON - Véronique GERBE

Absent : Serge PETIT

Secrétaire : Marc-Antoine FABRE

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

2025-12-01

### Crédit-relais Numairic – attente de FCTVA

Le Maire de Noailly (Loire)

**Vu** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

**Considérant** la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

**Considérant** le besoin ponctuel de trésorerie compte tenu des délais de versement des subventions et / ou FCTVA

**Considérant** la proposition faite par la **Caisse d'Epargne LDA**,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'épargne, un crédit-relais ci-après dénommée « Numairic » d'un montant maximum de **235 000 euros** (deux cent trente cinq mille euros) afin d'assurer le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie adapté aux délais de remboursement de la TVA.
- **DIT que** les conditions du prêt que la commune de Noailly décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :
  - Montant : **235 000 Euros**
  - Durée : **24 mois**
  - Taux d'intérêt : **2.96 %**
  - Déblocage des fonds : en totalité
  - Remboursement des intérêts : trimestriel par débit d'office
- **PREND** l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires au remboursement en dépenses obligatoires.

#### Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne le 15/12 /25  
et publication le 15/12 /25

**Remboursement du capital : à son gré, pour tout ou partie, sans indemnité Accusé de réception**

- Frais de dossier : 50 €.

**Décisions modificatives n° 05**

Dépenses FONCTIONNEMENT			Recettes		
c/66111	Intérêts	140			
c/673	Titres annulées	- 140			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>			

**Décisions modificatives n° 06**

Dépenses FONCTIONNEMENT			Recettes		
c/681	provisions	3			
c/673	Titres annulées	- 3			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>			

**Accusé de réception**  
Réception en sous-Préfecture  
de Roanne le 15/12 /25  
et publication le 15/12 /25

**Rapport d'activité de Roannais Agglomération**

Les conseillers ayant pris connaissance dudit rapport dans l'ordre du jour, en prennent acte

2025-12-02

**Gestion et tarifs des gîtes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-11-05 du 18 novembre précisant les tarifs des gîtes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 suite à la mise en place de la réservation et du paiement en ligne des gîtes, et l'augmentation de la taxe de séjours

Vu les demandes particulières de réservations, il est proposé au conseil de préciser les tarifs du gîte rural et du gîte collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- FIXE comme suit les tarifs de location des gîtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

	Nuitée	15.20 €/pers
	draps	3 €/ pers
Gîte rural	Semaine (7 j )	231 €
	au mois (exceptionnel)	403 €
Gîte collectif Salle	Salle midi - sans accès aux dortoirs (10 h -17 h)	100 €
	Salle soir avec dortoirs (17 h – 17 h)	240 €

**Accusé de réception**  
Réception en sous-Préfecture  
de Roanne le 15/12 /25  
et publication le 15/12 /25

- DIT que cette délibération annule et remplace celle en date du 18/11/25

**Informations diverses**

- Travaux MTL : ils avancent dans les temps  
2 devis ont été demandé pour l'installation d'un écran cinéma et d'un vidéo projecteur en fond de scène. Le – disant est retenu (10 480.80 € TTC)

- Eglise Ste madeleine

L'expert bâtiment a constaté que les dégâts proviennent aussi de la sécheresse (les 2 charpentes à droite se sont désolidarisées du mur)

2 devis seront proposés pour une voûte en brique et voûte en lamellé-collé-chêne

Remplacement des bancs cassés lors de la chute de la voûte

Un diaporama des travaux est présenté au conseil : aménagement du chemin d'accès avec éclairage (tempo de 15 minutes quand la dernière personne éteint la salle) – éclairage derrière la salle

Les 4 halogènes sous les arbres seront retirés.

Changement du Nom de la salle : mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil

- Le conseil municipal félicite le Comité des Fêtes pour l'organisation de la dégustation des huîtres qui a attiré beaucoup de monde et pour la décoration de la place de Verdun pour Noël

- Local des jeunes : Un jeune souhaite reprendre l'usage du local

Il est précisé que le local avait été fermé car non nettoyé par les jeunes et porte cassée

Il sera remis à disposition après remise en état (par les agents) et si les conditions d'utilisation sont respectées par les nouveaux responsables.

- Les voeux du maire auront lieu le 11 janvier

- Le budget sera fait fin février

- La date butoir pour déposer les candidatures aux élections municipales est le 26 février

**La séance est levée à 20 h 15**